



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 9 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 2 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0303

1 Intitulé du projet

Projet de recrØation de plage urbaine à Berre l'Etang

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Berre l'Etang

Raison sociale

Mairie de Berre l'Etang

N° SIRET

2 1 1 3 0 0 1 4 0 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MARTINET

Prénom(s)

Mario

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13. Travaux de rechargement de plage.	Tous travaux de rechargement de plage (cas par cas). Travaux soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 4.1.2.0. (Montant des travaux estimé à 963 000 euros)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Berre l'Etang souhaite réaliser une plage urbaine en lieu et place des enrochements actuellement en place au niveau de la promenade Serge Andrøni au sud de la ville, entre le belvédère et le port Albert Samson.

Cet espace de baignade prendra la forme d'une plage de sable de 3500 m² (195mx20m) dans le prolongement de l'actuelle promenade Serge Andrøni. L'aménagement de la plage vise à créer un « bain de soleil », accompagné des commodités usuelles pour les plageurs (loisirs, surveillance, sanitaires) et d'un espace de baignade confortable qui redessinera le rivage et ses usages.

L'aménagement de cette plage intègre également la gestion de l'interface paysagère entre les espaces existants et la future plage, tout en limitant l'impact sur le littoral.

4.2 Objectifs du projet

La Commune de Berre l'Etang a engagé un ambitieux projet d'aménagement de sa promenade littorale visant à renforcer l'attractivité de la commune et à diversifier les activités de loisirs au bénéfice de ses habitants. L'aménagement de ce vaste espace, ouvert sur l'Etang de Berre, qui s'étend du Port de plaisance Albert Samson jusqu'à la butte, prévoit notamment :

- l'extension du Port de plaisance par la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- la poursuite d'installations d'équipements sportifs en complément du parcours de santé, de l'aire de fitness, du Skate Park et du Pumptrack,
- la création de nouvelles salles de sports dans le complexe Denis Padovani,
- la valorisation touristique de la Grande Halle,
- la modernisation de la salle Alain Bombard,
- des équipements dédiés à l'accueil des événements sportifs et des Festives de Berre l'Etang.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite également redonner l'accès à ses habitants à un lieu de baignade à proximité du centre-ville, près du Port, comme cela fut le cas dans un passé pas si lointain, en réalisant une plage « urbaine », dans le prolongement de la promenade Serge Andrøni, en lieu et place des

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à recréer une plage le long de la promenade Serge Andreoni, entre l'ancien site de la base aéronavale et le port.

Le trait de côte y est actuellement constitué par un talus en enrochement en arrière duquel les terrains sont de type remblai.

Le projet va nécessiter un retrait des enrochements et éventuellement d'une partie des sols du parc adjacents, et un reprofilage de la berge. Des terrassements seront donc nécessaires.

Le volume de déblais est estimé à 1000 m³.

Du tout-venant (1400 m³) et du sable (3300 m³) seront ensuite déposés sur un géotextile qui couvrira l'ensemble de la plage sèche et de la plage humide.

Le projet intègre également :

- des travaux paysagers d'accompagnement de la plage, notamment à l'interface parc/plage et la reprise du parc après chantier, la mise en place de mobilier urbain, du réseau d'arrosage, ainsi que pour la d'ambulation piétonne et modes doux

- des travaux de voirie et réseaux divers pour desservir à minima un poste secours et permettre l'accès aux engins d'entretien ;

- la création d'une plateforme pour mettre en place le poste de secours et les sanitaires,

- les travaux VRD pour les équipements temporaires de loisirs éventuels (snack, loueurs),

- la fourniture de modules pour le poste secours et les sanitaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois réalisée, la nouvelle plage de 3500 m² (195m*20m) offrira un espace bain de soleil ouvert sur un espace de baignade confortable pour tous.

La plage disposera de constructions modulaires poste secours (45 m²) et d'une construction modulaire sanitaires (20 m²).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure au titre de la Loi sur l'eau (Rubrique 4120) :

Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :

1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros : (A) projet soumis à Autorisation.

2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros : (D) projet soumis à Déclaration.

=> Le montant des travaux est estimé à 963 000 euros HT. Projet soumis à Déclaration.

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 (ZSC proche « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre »).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
LinØaire de la plage	195 m
Largeur de la plage	20 m
Superficie de plage sŁche	3500m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Promenade Serge AndrØoni

Localité : Berre l'Etang

Code postal : 1 3 1 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 1 0 ' 1 0 " E Lat. : 4 3 ° 2 8 ' 2 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 1 0 ' 0 8 " E Lat. : 4 3 ° 2 8 ' 1 8 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 1 0 ' 1 3 " E Lat. : 4 3 ° 2 8 ' 2 4 " N

Communes traversées :

Berre l'Etang

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU, 2 Ème modification approuvØe le 23 mars 2017

Zone UA correspondant aux noyaux urbains historiques de la commune et notamment la zone du centre-ville de Berre L Etang.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage est bordée par une ZNIEFF de type II: -ÉTANG DE BERRE, ÉTANG DE VAINE (930020231) A 380 m à l'ouest du site, une ZNIEFF de type I est présente: - SALINS DE BERRE (930012438)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Berre l'Etang est une commune littorale.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à 8,4 km au nord du projet. Il s'agit de l'APB - Domaine de Calissane (FR3800448).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Berre l'Etang est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone protégée la plus proche appartenant aux catégories visées est le parc national des Calanques, situé à 20 km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Berre l'Etang a été réalisé en 2009. Les actions de prévention du bruit réalisées par la commune et inscrites au PPBE de Berre l'Etang portent sur : La réduction de la vitesse en ville. La limitation de la circulation des poids-lourds sur certains axes. L'utilisation progressive de véhicules électriques par les services municipaux. La commune de Berre l'Etang est concernée par le Plan
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise paroissiale Saint-Césaire (Monument historique inscrit depuis le 26/04/1989).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les observations pédologiques et les relevés de végétation mis en oeuvre dans le cadre de ce projet ont démontré que les terrains n'étaient pas caractéristiques des zones humides (Cf annexe 1 à la note d'accompagnement).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Berre l'Etang est couverte par un un PPRi, un PPR retrait gonflement des argiles et deux PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 23 mai 2022 PPR retrait gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017 PPRT POLE PETROCHIMIQUE DE BERRE approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2019 DDPT LYONNE DE BASEL SERVICES (ex Compagnie
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude ne figure pas les bases de données ex-BASOL ou CASIAS et n'est pas classé dans un SIS. Le passif industriel du secteur d'étude est relativement important. Dans un rayon de 3 km et en amont hydraulique, on compte une trentaine de sites classés dans CASIAS (potentiellement pollués), et 2 sites classés dans ex-BASOL (sites pollués). Les résultats d'analyses indiquent que les remblais historiques sont de qualité médiocre. Ils contiennent généralement des déchets de démolition
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Berre l'Etang n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau brute est assurée par le canal de Marseille et traitée par la station de filtration de Coudoux (qui se situe à proximité de la prise d'eau brute). Les eaux souterraines ne sont donc pas utilisées pour la production d'eau potable de la commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 9 km au nord-ouest de la zone de projet. Il s'agit du site "Rivage nord de l'Etang de Berre à Saint Chamas" (93113023).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 350 m de deux zones constitutives du Réseau Natura 2000: - Directive Habitats : Marais et zones humides liés à l'étang de Berre (FR9301597) - Directive Oiseaux : Salines de l'étang de Berre (FR9312005)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 5 km à l'est du projet. Site classé « Massif de l'Arbois » portant l'identifiant: 93C13038

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de plage ne nécessite aucun prélèvement d'eau dans le milieu marin.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de plage n'aura pas d'incidence sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de plage nécessite le retrait des enrochements en place. Environ 1000m ³ de déblais sont à retirer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de création de plage nécessite l'apport de 1400m ³ de tout-venant et d'environ 3300 m ³ de sable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'hypothèse aujourd'hui privilégiée est un rechargement par du sable provenant d'une carrière locale.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de création de plage est en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude présente un caractère urbain avec une quasi absence de naturalité. L'état des lieux environnemental réalisé en 2023 par O2Terre a démontré que le site était dépourvu de sensibilité écologique terrestre. Concernant les enjeux liés aux biocénoses marines, ils sont également très limités comme en atteste la reconnaissance faite par le GIPREB en 2023: absence de zostères, absence d'espèce animale ou végétale protégée. Ainsi, aucune perturbation sur la biodiversité n'est à attendre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. (Cf Note d'accompagnement au cas par cas).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à recréer en lieu et place d'enrochements une plage de sable, sans modification du trait de côte.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du Périmètre d'Exposition aux Risques des deux PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de création de plage est dans l'emprise des zones référencées au PPRI (Zone violette correspondant à la zone d'aléa résiduel : zone comprise entre l'enveloppe de la crue exceptionnelle et l'enveloppe de la crue de référence).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures de gestion sont prévues pour limiter les risques sanitaires liés notamment à l'agitation des sédiments : mise en place d'un géotextile sous le tout-venant et la couche de sable pour isoler ce dernier des terrains sous-jacents.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traces de polluants organiques (hydrocarbures), Indices organoleptiques (irisation, odeur) au contact des eaux souterraines, fragments d'amiante de type fibrociments au droit du sol et des sédiments.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements générés par le projet sont liés aux futurs usagers qui se rendront à la plage. Située à proximité du centre-ville, les accès se feront essentiellement en mode doux (accès piéton, cycles).	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux et du fait du fonctionnement diurne des engins de chantier. Les sources seront néanmoins limitées: faible nombre d'engins mobilisés (camion-bennes,	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone verte du PEB de l'aéroport Marseille Provence (gène modérée).	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage ne générera pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage ne générera pas de vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage ne générera pas d'émissions lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les émissions lumineuses.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage n'engendrera pas de rejets atmosphériques.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage n'engendre aucun rejets liquides.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage n'engendra aucun effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déchets générés sont liés au retrait des enrochements et des matériaux actuels constitués de remblais de démolition en mélange avec des terres de qualité médiocre (déchets non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une plage en lieu et place d'enrochements ne portera pas atteinte au patrimoine paysager et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet permettra d'offrir une plage de sable ouverte sur un espace de baignade.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun projet existant ou approuvé sur la commune de Berre l'Etang susceptible de présenter des effets cumulés négatifs avec le projet de création de plage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La recréation d'une plage en lieu et place des enrochements actuels ont des incidences très maîtrisées, très localisées et très courtes dans le temps et ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans les grandes lignes, les mesures prévues par la ville de Berre l'Etang concernent:

- la planification des travaux entre février et mai 2025 pour éviter la période estivale et la haute fréquentation du site,
- des mesures de gestion pour éviter tout risque sanitaire ou toute dispersion de polluants vers l'étang en mettant en place un géotextile sur les sols actuels de qualité médiocre, préalablement au rechargement avec du sable,
- la pose d'une barrière anti-MES devant la plage à créer lors des travaux de terrassement et de rechargement,
- des mesures paysagères: aujourd'hui, la promenade est composée d'un grand espace ouvert variant les surfaces enherbées et les chemins de circulation. Le tout est fortement marqué par un alignement de palmiers washingtonia qui participent à l'image balnéaire de Berre l'Etang. Il s'agira de retrouver ces palmiers dans le projet paysager (maintien ou transplantation) et à garantir la parfaite gestion de l'interface paysagère entre les espaces existants et la future plage.

- l'entretien de la plage afin de gérer les éventuels phénomènes d'écoulements massifs d'algues.

- En ce qui concerne les sols qui sont susceptibles d'être manipulés dans le cadre des travaux d'aménagement de la plage (terrassement, déblais), les recommandations émises dans le diagnostic de sol (réf CISMA ENVIRONNEMENT – REF 2023S61-V2) seront appliquées

Les mesures détaillées qui seront mises en place par la ville de Berre l'Etang sont présentées dans la note d'accompagnement, jointe en annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature et la consistance des travaux (recr ation d'une plage en lieu et place d'enrochements existants, sans modification du trait de cote actuel), de leur courte dur e (3 mois), de l'absence d'enjeux  cologiques (absence d'espace et habitats d'int ret d'apr s  tat des lieux environnemental terrestre et sous-marin, etc.), de l'absence d'incidences notables sur les habitats, la faune et la flore, des mesures de suivi de la turbidit  en phase chantier, des mesures de r duction (moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, etc.) mises en oeuvre, il n'appara t pas n cessaire de soumettre le projet   une  valuation environnementale. Certaines mesures pr sentes dans la notice d'accompagnement seront affin es dans le cadre du dossier de d claration loi sur l'eau et le projet fera l'objet d'une concertation men e par la ville de Berre l'Etang.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n�14734 intitul� « informations nominatives relatives au ma�tre d'ouvrage ou p�titionnaire » - non publi�.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif pr�vu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la d�cision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, � d�faut, � une �chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies dat�es de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou am�nagements vis�s aux cat�gories 5� a), 6� a), b) et c), 7� a), 9� a), 10�, 11� a), b), 12�, 13�, 22�, 32�, 33�, 34�, 35�, 36, 37�, 38�, 43� a) et b) de l'annexe � l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de trac� ou une enveloppe de trac�	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou am�nagements vis�s aux 5� a), 6� a), b) et c), 7� a), 9� a), 10�, 11� a), b), 12�, 13�, 22�, 32�, 33�, 34�, 35�, 36, 37�, 38�, 43� a) et b) de l'annexe � l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 m�tres au minimum) pouvant prendre la forme de photos a�riennes dat�es et compl�t�es si n�cessaire selon les �volutions r�centes, � une �chelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra pr�ciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situ� dans un site Natura 2000, un plan de situation d�taill� du projet par rapport � ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note d'accompagnement à l'examen cas par cas (ERC Environnement & CISMA Environnement, août 2024): État initial environnemental, description du projet, analyse des incidences et propositions de mesures ERC.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 1 : Prø-diagnostic Øcologique (O2Terre, FØvrier 2024)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 2 : Rapport d'observation sous-marine (GIPREB, Juin 2023)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 3 : Diagnostic environnemental Prestations INFOS et DIAG selon NF X31-620-2 (CISMA Environnement, Juin 2024)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 4 : Etude hydro-morpho-sØdimentaire et conception/dimensionnement (APS) de plage (WAELES MARINE CONSULTANTS, Mai 2024)	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARTINET

Prénom Mario

Qualité du signataire Maire de Berre l'Etang

À Berre l'Etang

Fait le 27/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)

